

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 11 septembre 2023** à 20 heures à la salle communautaire de D'Alembert, au 5087 de la rue Saguenay, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **Immeubles E.L Poirier inc.** relativement à la propriété située sur **L'AVENUE LARIVIÈRE** (lot 2 810 751 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'un entrepôt pour pneus dont les éléments de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, seraient les suivants :

- la bande tampon entre le futur bâtiment et la limite latérale (côté nord) aurait une largeur de 2 mètres au lieu du minimum de 5 mètres exigé;
- la bande tampon serait de la même longueur que le bâtiment, contrairement à la réglementation qui prévoit que celle-ci doit être implantée sur toute la longueur du terrain;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction d'un entrepôt pour pneus, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 8^e jour d'août 2023
et publié le 16 août 2023



Angèle Tousignant, greffière